



TEMPS D'ECHANGES RELATIFS AU SUIVI DE LA SITUATION SANITAIRE ET DES MESURES CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE

JEUDI 14 JANVIER

COMPTE-RENDU

Intervention de la ministre de la Fonction Publique

Amélie de Montchalin se félicite de la reprise de ces échanges réguliers.

La situation sanitaire actuelle, nécessite toujours beaucoup de vigilance. Elément positif toutefois, 1 million de personnes devraient être vaccinées d'ici la fin de ce mois.

Jour de carence ; le décret est paru au JO le 9 janvier pour une mise en application dès le 10 janvier. Une circulaire sur l'auto-isollement des agents a également été transmise.

FAQ DGAFP : mises à jour

- Accompagnement à l'isolement des agents en télétravail.
- Durée période de reclassement
- Congés bonifiés : protocole à disposition pour les administrations
- Tickets restaurant : extension de la validité septembre 2021

Agenda social 2021 a été transmis le 16 décembre 2020

Temps d'échanges COVID : réunions tous les 15 jours

Télétravail :

Les remontées sont faites sur 70% des agents.

Sur la dernière période on relève 34% des agents étant au moins 1 jour / semaine en télétravail, soit 57% en administration centrale, 29% dans les services déconcentrés et 38% en Etablissements Publics.

Le recours au télétravail est en baisse, pour mémoire le taux était de 40 à 45% en décembre. Le télétravail reste la règle.

Un numéro vert a été mis en place pour répondre aux agents souffrant de troubles psychosociaux.

Le retour en présentiel d'un jour de plus par semaine ne doit pas être appliqué de façon systématique pour tous. Le but est d'abord de permettre aux agents qui le souhaitent un retour en présentiel mais, pour autant, il reste indispensable de ne pas augmenter les flux.

Interventions des OS (intervention de la CGT en pièce jointe)

Réponses MTFP

Jour de carence :

Le décret couvre la période jusqu'au 31 mars. L'urgence sanitaire devant vraisemblablement être prolongée jusqu'en juin, il est demandé que la prolongation de la période couverte par l'arrêté soit préparée rapidement afin de ne pas se heurter aux mêmes difficultés que précédemment.

Il est rappelé la demande de suppression du jour de carence ainsi que le bilan de sa mise en œuvre.

S'il y a prolongation de la loi d'état d'urgence les mesures seront prolongées, les tuilages législatifs et légaux sont prévus.

Santé - prévention :

La situation actuelle met en évidence l'importance des structures impactées par la loi de transformation de la Fonction publique ; cette constatation justifie la demande d'abrogation de cette loi.

Son abrogation pure et simple n'est pas à l'ordre du jour. Elle remettrait d'ailleurs en cause également la PSC qui fait consensus et le décret sur la négociation collective.

Mise en place d'un couvre-feu avancé :

Quelles conséquences pour les agents publiques, sur le fonctionnement des services accueillant du public, quels justificatifs de déplacement ?

Il semble que des ajustements de suivi soient nécessaires.

La règle c'est la fermeture des commerces et des activités non indispensables, la circulation étant réservée au retour vers le domicile.

La création de charte sur les horaires d'accueil du public répondra au besoin de transparence, pour les agents et pour le public.

Temps partiel pour création – reprise d’une entreprise : la durée sera-t-elle suspendue, les agents ayant vu leur préparation fortement perturbée, voir empêchée, durant la période de crise sanitaire.

Le dossier sera étudié avec la DGAFP

Concours – listes d’aptitude

Il est demandé une prolongation de la publication des postes pour les lauréats.

Le dossier sera étudié avec la DGAFP

Concernant les concours, les conditions sont aménagées jusqu’au 30 avril.

Congés : malgré l’augmentation du plafond des CET, les agents restent inquiets quant à leur possibilité de pouvoir les prendre et de ne pas en perdre.

DGOS : le report est possible en 2021

La situation se prolongeant, un point sera fait avec la DGAFP et la DGOS, le plafond du CET ne pouvant pas être trop augmenté.

Emplois :

Il y a des non-renouvellement de contrats, des licenciements d’agents de droit privé, les plafonds d’emplois empêchent les renouvellements.

Le dossier est suivi en interministériel.

Plan de continuité de l’activité :

Ils doivent être établis dans la transparence.

Le PCA n’est pas un outil adapté pour une gestion de temps long, c’est un outil de gestion de service minimum prévu pour faire face à un état d’urgence.

Campagne vaccinale :

Quelle politique pour les fonctionnaires ? Le calendrier est-il déjà remis en cause ?

Les contraintes ne sont pas politiques ou logistiques, ce sont des **contraintes de disponibilité**, de flux de livraison des vaccins.

Le facteur de risque est l’âge plus que le métier, les hautes autorités de santé font également une distinction par l’âge.

La ministre espère que la solidarité primera sur la hiérarchie.

Maladie professionnelle :

Circulaire à venir.

Risques psycho-sociaux :

Les indicateurs doivent être communiqués pour permettre une vue globale.

EN – Universités :

Beaucoup de légèreté dans l'EN où toutes les dérogations semblent possibles. La politique varie d'un établissement à l'autre.

Tests pour les universités : sont-ils réalisables, y aura-t-il une réouverture après tests ?

L'Université fait l'objet de toute l'attention du gouvernement et la situation devrait être largement évoquée par J. Castex ce soir.

Des efforts seront encore nécessaires pendant 3 ou 4 mois.